

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION SYNDICALE DU SIGF DU MASSACRE

Réunion en séance publique le 12 juillet 2021 à 18h30

Salle du conseil municipal en mairie de LAMOURA

Date de convocation le 01.07.2021

Date d'affichage le .07.2021

Étaient présents : MME GAUDY Sylvie, MM. DEFFRADAS Julien, MARCHAND Nolwenn, NARABUTIN Marc, DEVILLERS Dominique, GAUTHIER Joël, MOYAT Alain.

Excusé : BOURGEOIS Bénédicte a donné pouvoir à GAUDY Sylvie.

Absents : MALAQUIN Christophe, PERILLAT Camille.

Présent invité : PERRIER Sylvain agent ONF

Secrétaire de séance : GAUTHIER Joël

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 13/04 2021 ;

Adopté à l'unanimité.

2. Délibération relative aux relations communes/Etat/ONF ;

Le Conseil d'Administration de l'ONF vient de voter sans majorité (15 voix *pour* des représentants des ministères, 15 voix *contre* soit tous les autres membres du CA) **une nouvelle régression des moyens de l'établissement ONF**, soit la suppression de 500 emplois, cela **tout en augmentant considérablement**, de l'ordre de 40%, la contribution des communes au fonctionnement de cet établissement.

La commission syndicale du SIGF s'associe pleinement à la Fédération Nationale des Communes Forestières (FN-COFOR) et fait sienne la véhémence protestation qu'elle a rendu publique : PAYER PLUS POUR MOINS DE SERVICE, C'EST NON !

Le SIGF, après en avoir délibéré, demande au gouvernement d'annuler ces mesures totalement néfastes à la bonne gestion de la forêt publique, en particulier cette nouvelle charrette de suppressions d'emplois et l'augmentation des frais de garderie payés par les collectivités territoriales.

Délibération adoptée à l'unanimité : **N° 3997621 N°5**

3. Décision modificative concernant le budget 2021 ;

Le président fait part aux délégués de la nécessité de modifier une écriture d'ordre par transfère de la somme de 1572,00 € du chapitre 021 vers le chapitre 040.

Délibération adoptée à l'unanimité : **N°3997621 N°6**

4. Délibération sur l'attribution du marché d'exploitation 2021 ;

Le marché d'exploitation 2021 se compose de trois lots comprenant chacun des résineux et des feuillus :

- Lot n°1 : parcelle 13 en résineux et parcelles 16 et 17 en feuillus ;
- Lot n°2 : parcelle 73 en résineux et parcelles 46, 49 et 73 en feuillus ;
- Lot n°3 : parcelle 113 en résineux et parcelles 24,28 et 29 en feuillus.

La date de remise des offres était le 28 juin à 16.00h.

Les trois lots ont fait l'objet de soumissions.

Un seul lot à fait l'objet de plusieurs offres de service, les deux autres n'en recueillant qu'une seule.

Les trois lots sont donc attribués, les candidats les mieux notés sont retenus :

- Lot n°1 attribué à l'ETF GROSSIORD Olivier ;
- Lots n°2 et 3 attribués à la SARL PERRIER FRERES.

Délibération adoptée à l'unanimité : N°3997621 N°7

5. Informations et questions diverses ;

-Vente du terrain et local de l'ancienne pépinière du SIGF.

Après en avoir débattu, la commission syndicale décide de consulter une étude notariale pour obtenir une estimation du bien avant toute décision.

-Point sur la vente des bois.

Résineux : Les quatre lots résineux mis en vente ce printemps ont trouvé preneurs, pour un volume de 1950 m³ estimés au martelage par les techniciens ONF.

Après déduction des frais d'exploitation, il en ressort un prix moyen de 56,68 €/m³ équivalent sur pied.

Feuillus : Les feuillus mis à port de camion des parcelles 69 et 72 ont également trouvé preneur à 37,00 €/m³.

Le technicien forestier Sylvain PERRIER précise que les lots résineux des parcelles 25,26 et 36 seront bien mis en vente en bloc et sur pied l'automne 2021.

-Demande de report d'exploitation (marché 2020).

M. PERRIER fait part à l'assemblée de la demande d'une entreprise qui sollicite le report de l'exploitation de parcelles feuillues. Le comité syndical s'y oppose compte-tenu de la nécessité d'approvisionner les chaufferies communales.

-Soumission au Régime Forestier.

M. Nolwenn MARCHAND demande où en est l'avancement du dossier de soumission au Régime Forestier des récentes acquisitions du SIGF ?

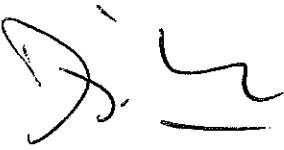
Le président répond qu'il a reçu récemment le dossier finalisant l'application au régime forestier de ces nouvelles parcelles (Arrêté préfectoral/DDT n°2021-02-10-002 du 15 février 2021).

Nolwenn MARCHAND indique que suite à cet acte administratif, ces nouvelles parcelles d'une surface de 47,85ha doivent être intégrées au programme des coupes et travaux de l'ONF.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait d'acte conforme,

Le Président



Dominique DEVILLERS

Le secrétaire de séance



Joël GAUTHIER

MOYAT Alain

NARABUTIN Marc

GAUDY Sylvie

DEFFRADAS Julien

MARCHAND Nolwenn